OEA/Ser.W

CIDI/RES.341 (CII-O/20)

30 juin 2020Original: espagnol

CIDI/RES.341 (CII-O/20)

REPORT DE LA DOUZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DE LA

COMMISSION INTERAMÉRICAINE DES PORTS

(Approuvée à la réunion ordinaire tenue le 30 juin 2020)

LE CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ (CIDI),

AYANT VU :

La résolution AG/RES. 2939 (XLIX-O/19), par laquelle l’Assemblée générale a fait sienne la Résolution de Mexico ([CIDI/CIP/RES.1/18](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=XIII.4.11%20CIDI/CIP/res&classNum=1&lang=s)) et a pris note du Plan d’action de Mexico 2018-2020 ([CIDI/CIP/doc.5/18](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=XIII.4.11%20CIDI/CIP/doc&classNum=5&lang=s) rev.1), approuvés lors de la Onzième Réunion ordinaire de la Commission interaméricaine des ports (CIP) de l’Organisation des États Américains (OEA), tenue à Mexico du 1er au 3 août 2018 ;

La Résolution de Roatán ([CECIP/RES.1/19 corr.1](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_19/CIP01169S03.doc)), par lequel l’Argentine s’est proposée d’accueillir la Douzième Réunion ordinaire de la Commission interaméricaine des ports, y compris le Forum interaméricain des meilleures pratiques et la Vingt-et-unième Réunion du Comité exécutif de la CIP (CECIP), à Buenos Aires (Argentine) du 5 au 7 août 2020, sous le thème « Relation Port-Ville ».

La résolution CIDI/RES.338 (XCIII-O/19) « Convocation de la Douzième Réunion ordinaire de la Commission interaméricaine des ports », approuvée le 26 septembre 2019, qui prévoit que la réunion se tiendra à Buenos Aires (Argentine) du 5 au 7 août 2020 et que la somme allouée à son organisation s’élèvera à USD 29 158, montant provenant des ressources inscrites au Chapitre 7, Sous-programme 74F, du programme-budget 2020 de l’Organisation ;

CONSIDÉRANT qu’en raison des évènements de notoriété publique liés à la pandémie causée par la propagation du coronavirus (COVID-19) et des imprévus provoqués par cette urgence sanitaire, sociale et économique mondiale qui empêchent le déroulement normal d’activités et évènements internationaux, il convient de reporter la tenue de la Douzième Réunion ordinaire de la CIP, du Forum interaméricain des meilleures pratiques et de la Vingt-et-unième Réunion du Comité exécutif de la CIP (CECIP), initialement prévus le 5, 6 et 7 août 2020 ;

COMPTE TENU :

 Que le Règlement de la CIP énonce, dans son article 5, que la Commission tiendra une réunion ordinaire au moins tous les deux ans ;

 Que l’article 9 dudit Règlement dispose que le Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) convoquera une réunion ordinaire de la Commission après confirmation, par le pays qui aura offert de l’accueillir, de la date, de la ville et du lieu précis où se tiendra la réunion ;

 Que, dû aux conséquences de la pandémie de COVID-19, l’Administration générale des ports d’Argentine (entreprise d’État), assumant la présidence du Conseil exécutif de la CIP, a recommandé, en coordination avec le Secrétariat de la CIP et les autorités du CECIP, de reporter la Douzième Réunion ordinaire de la CIP, le Forum interaméricain des meilleures pratiques et la Vingt-et-unième Réunion du CECIP, initialement prévus les 5, 6 et 7 août 2020 ;

DÉCIDE :

1. De reporter la Douzième Réunion ordinaire de la Commission interaméricaine des ports (CIP) aux 19, 20 et 21 mai 2021 à Buenos Aires (Argentine).
2. De lancer un appel aux États membres pour qu’ils participent à ladite réunion en y envoyant les plus hautes autorités du secteur portuaire.
3. De demander que soient allouées les ressources disponibles, provenant des ressources inscrites au Chapitre 7, Sous-programme 74F, du programme-budget 2020 de l’Organisation, conformément aux lignes directrices énoncées dans la résolution CP/RES 982 (1797/11), pour les préparatifs et la réalisation de la Douzième Réunion ordinaire de la CIP, qui se tiendra dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI).
4. De charger le Secrétariat général d’épauler, par le truchement du Secrétariat exécutif au développement intégré et du Secrétariat de la CIP, les travaux de préparation et d’organisation de la Douzième Réunion ordinaire de la CIP, et de faire rapport au CIDI sur les résultats de ladite réunion.

CIDRP02907F04